

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GOLF

Valeur: 1,40 F
Couleurs: brun, vert
50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Claude JUBERT

Format horizontal 36 × 22
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 18 octobre 1980 à PARIS;

générale, le 20 octobre 1980.

Aux origines du golf, la légende salue Guillaume le Conquérant, qui introduisit en Angleterre notre ancien jeu de «mail», et la tradition trouve des bergers écossais qui se délassaient en frappant avec des bâtons des pierres calibrées.

Des documents montrent des étudiants du XV^e siècle, usant de cannes et de balles spéciales; nous connaissons les règles de leur Royal and Ancient Golf Club of Saint-Andrews qui, publiées en 1754, se sont répandues à travers le monde entier.

Le «parcours» de golf est jalonné de 18 trous, distants de 100 à 500 mètres. Ce sont les objectifs du joueur, qui doit les atteindre à la suite, en marquant le moins possible de «coups» de son «club», sur 7 km de «marche en terrain varié».

Il serait donc injuste de prétendre que le golf n'est pas un sport, sous prétexte qu'il est pratiqué jusqu'à un âge avancé. L'intéressé doit, pour cela, être exempt de toute infirmité, robuste et résistant, physiquement et moralement équilibré.

Ajoutons qu'un niveau de compétition un peu élevé exige une musculature complète, entretenue par un entraînement constant, qui développe souplesse, vigueur et précision, «self control», faculté de concentration et maîtrise de soi.

D'Angleterre, où il était couramment pratiqué dès le XVIII^e siècle, le golf se répandit largement aux Etats-Unis,

où ses compétitions soulèvent l'enthousiasme des foules. C'est enfin le tourisme britannique qui l'implanta en France au siècle dernier, dans le voisinage de ses villégiatures préférées, au Pays Basque et sur la Côte d'Azur.

La vogue de l'«anglomanie» fit longtemps considérer le golf comme une distraction coûteuse, réservée aux milieux fermés d'une aristocratie; mais tout a commencé de changer avec l'évolution des mœurs au lendemain de la dernière guerre.

En France, depuis 1945, le nombre des terrains est passé de 62 à 145, et l'effectif des licenciés a plus que décuplé dans le même temps, de 4000 alors à près de 45000 aujourd'hui.

La Fédération Française est en effet d'accord avec les plus hautes instances ministérielles, pour aller dans le sens d'une démocratisation de ce sport; le moyen est la «municipalisation» de terrains nouveaux, implantés au voisinage des cités moyennes et maintenant des villes nouvelles.

Ces extensions d'espaces verts, harmonisant les équipements de sports et de loisirs, sont conseillées techniquement par la Fédération, et soutenues par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale).

C'est dire qu'elles rejoignent les préoccupations les plus actuelles, sauvegarde de la nature, protection de l'environnement et amélioration de la qualité de la vie.

